

ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE SAGE-FEMME TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

AR-CO-2023-27

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,
Vu le Code général de la Fonction publique,
Vu le décret n°92-855 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-976 du 18 juillet 2016 modifiant le décret n° 93-399 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux et le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu l'arrêté du Président AR-CO-2022-48 en date du 28 septembre 2022 portant ouverture d'un concours sur titres de sage-femme territoriale de classe normale - session 2023,
Vu le procès-verbal n°PV-CO-2023-12 du jury d'admission en date du 18 octobre 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade de sage-femme territorial de classe normale est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **26 candidats**.

ARTICLE 2 :

La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans à compter du **15 novembre 2023**.

ARTICLE 3 :

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

A Carcassonne, le 15 novembre 2023

Le Président

Serge BRUNEL



Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification le 15/11/2023 d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A Carcassonne, le 15/11/2023



Liste des lauréats

au 15/11/2023

Concours de Sage-femme territoriale de classe normale

Session 2023

Numéro d'inscription	Nom	Prénom
20657	ABID	Leila
20833	AMYOT-BRUN	Lou
20869	BAELE	Violaine
20668	COSTE	Vanessa
20631	COUANON	Perrine
20635	COYER	Aurelie
20634	CRISTOL	Elodie
20878	DEKINDT	Emmanuelle
20616	DES	Léa
20779	DESNIER	Ambre
20778	DONATO	Camille
20725	GRAVEAUD	Nadège
20614	GUINOT	Fanny
20691	IKONOMOV	Alexandra
20872	KERBIDI	Stéphanie
20871	LESUEUR	Aurélie
20874	LYON	Véronique
20781	MENUT	Marlène
20698	MERILLAS	Camélia
20793	MOUNITION	Cécile
20659	PANSBHAYA	Emilie
20775	PERRONI	Noa-Lyse
20636	RAMADIER	Donia
20876	SERVEL	Anne-Laure
20756	SIVERA	Iris
20741	SUEZ-PANAMA	Yvonne

Nombre total de candidats admis : 26 candidats